

ACCORD SACEM / FNOTSI du 18 novembre 2003

Le protocole d'accord SACEM-FNOTSI est entré en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2003, il a depuis déjà évolué. En effet, il est possible de rajouter des manifestations qui n'avaient pas été recensées en 2003 par avenant en fin de chaque année. N'hésitez pas à nous contacter et à nous faire connaître les manifestations que vous organisez et qui ont été oubliées. juridique@fnotsi.net

Il vous permet de bénéficier d'une **réduction de 10 %** sur les droits d'auteurs des diffusions musicales lors des **manifestations occasionnelles** et de la **sonorisation des locaux ouverts au public** à condition d'être **membre (adhérent/affilié) de la FNOTSI** (FROTSI, UD(FD)OTSI, OT et SI).



Lors de votre **déclaration préalable** à l'organisation de la manifestation il faut clairement **écrire** sur le formulaire de la SACEM **dans la rubrique n° d'adhérent : Selon accord SACEM/FNOTSI du 18 novembre 2003**, ne pas chercher à inscrire un numéro, il n'en n'existe pas !

www.sacem.fr consulter la liste des délégués régionaux (rubrique "à propos de la SACEM » puis « contacts »)